

Pinel-Hauterive, le 17 Avril 2018

**ASA de Caussade
Mairie
47 380 Pinel-Hauterive**

**Président :
M. FRANKEN Patrick**

**Direction Départementale des Territoires
A l'attention de Mme SABROU
1722 Avenue de Colmar
47916 AGEN Cedex 9**

Dossier suivi par :
M. Damien BOURSINHAC – SDCI 47
Tél : 05.53.77.83.61 / contact@sdci47.fr

Objet : Création de l'ASA de Caussade.

Madame,

L'An Deux Mil Dix Huit, le 16 Janvier, les propriétaires des terrains potentiellement irrigables à partir de la future retenue de Caussade dûment convoqués, se sont réunis en session extraordinaire afin de créer l'ASA de Caussade.

Etaient présents : MM GUYOT Bernard et Charles - VASINIAC - FULBERT - ZOLDAN - ANTONI - VIEL - MARRAULD - MARTINET - DEMUYDT - LATOUR - STUYK - DECOURTY - DUCEUX - CADIOT - FRANKEN.

Par le présent courrier les propriétaires ainsi réunis demandent à l'administration de créer l'ASA de Caussade et d'engager alors la procédure d'enquête publique prévue pour la création des ASA.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,

Patrick FRANKEN



Pièces jointes :

- Délibération pour la création de l'ASA
- Statut de l'ASA
- Bulletins d'adhésion
- Plan parcellaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES**

DE L'ASA DE CAUSSADE

L'An Deux Mil Dix Huit, Le 16 Janvier

L'Assemblée des Propriétaires constitutive de l'ASA de Caussade dûment convoquée, s'est réunie en session extraordinaire sous la responsabilité de Monsieur FRANKEN Patrick.

Objet : Création de l'ASA de Caussade

Présents ou représentés :

MM GUYOT Bernard et Charles - VASINIAC - FULBERT - ZOLDAN - ANTONI - VIEL - MARRAUD - MARTINET - DEMUYDT - LATOUR - STUYK - DECOURTY - DUCEUX - CADIOT - FRANKEN.

Monsieur FRANKEN informe les présents de la nécessité de créer une Association Syndicale Autorisée (ASA) pour gérer la future retenue de Caussade. Il présente également les enjeux concernant la création de l'ASA.

Pour ce faire, les propriétaires des terrains susceptibles d'être irrigués sont réunis en session extraordinaire, ce jour du 16 Janvier 2018, sous la responsabilité de M. FRANKEN, avec l'assistance du Syndicat Départemental des collectivités Irrigantes du Lot-et-Garonne, de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne et demande que l'administration valide la création de l'ASA de Caussade.

M. Patrick FRANKEN procède à la lecture des statuts de l'Association.

L'Assemblée des Propriétaires vote à l'unanimité et décide :

- 1- d'approuver les statuts de l'association syndicale autorisée,
- 2- de déclarer à l'administration la création de l'ASA.

Le Président de l'ASA,

Patrick FRANKEN

